




Gestes « barrière »			
Activités	Mesures exceptionnelles de remédiation Covid-19		
	Mesures organisationnelles	Solutions techniques	Mesures humaines
Préparation avant ouverture d'une cession (grilles fermées)	Vérification de l'approvisionnement et mise en place des produits désinfectants : <ul style="list-style-type: none"> - Sur le lavabo extérieur - Dans la caisse réservée au nettoyage des bateaux - Vérification du balisage intérieur - Mise en place du matériel utilisé: ergo ou bateaux dans la cour - Vérification du balisage à l'intérieur du bâtiment, menant aux matériels, aux toilettes de la salle polyvalente et la pose des panneaux de signalisation d'interdiction d'accès - Mise en place de la sécurité sur l'eau et des caisses (produit / poubelle) sur le ponton 	<ul style="list-style-type: none"> - Caisse au ponton et dans la cour pour les déchets, sac poubelle ouvert à l'intérieur de la caisse - Solution désinfectante du commerce ou eau additionnée de javel à 0,5 % de chlore actif, alcool ménager - Gants jetables ou lavables (en secours) - Pulvérisation de solution adaptée savon et essuie tout 	<ul style="list-style-type: none"> - Entraîneur et 3 bénévoles maximums - Partage des informations entraîneur et permanents : agenda des réservations, rappel des consignes - Pas d'accès au club, avant la fin de la mise en place de ces mesures
Accueil des adhérents	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter la distance de 2m entre intervenants sur le lieu de rassemblement 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter le nombre d'adhérent à 10 par cession et / ou sur le site, encadrement compris - Port du masque obligatoire pour les rameurs et les permanents 	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel des consignes sanitaires aux adhérents : lavage des mains avant et après la pratique, nettoyage de son matériel après utilisation. - Rappel de la durée de la pratique 30 mn ergo

	<ul style="list-style-type: none"> - Saluer sans contact - Venir avec sa tenue de sport - Pas d'accès aux vestiaires et douches - 	<ul style="list-style-type: none"> - Lavage des mains avant et après l'accès éventuel aux toilettes (cheminement balisé) - Désinfecter main courantes et garde-corps - Signalisation (panneaux, adhésif) des zones interdites d'accès 	<p>et -90 mn bateau (lavage compris)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Confirmation de la délimitation du bassin
Manutention des ergomètres, pelles et bateaux	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les allées et venues : dispositif de circulation à sens unique, extérieur / intérieur. Balisage. - 2 personnes par travées dans le hangar, les autres pratiquants attendent dehors - Canoés et skiffs autorisés - Pratique de l'ergo en extérieure, autorisée 	<ul style="list-style-type: none"> - La manutention des pelles est assurée par l'utilisateur, suivant le balisage mis en place - La sortie et la rentrée des bateaux dans les locaux est assuré par l'utilisateur et l'entraîneur ou le permanent - Les ergomètres sont désinfectés après chaque utilisation par l'utilisateur 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation menée par l'entraîneur et / ou le permanent
Mise à l'eau et retour	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter la distance de 2m entre intervenants - Fréquentation sur le ponton en veillant à la surface de 4m² par personne. 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 bateaux en mis à l'eau en même temps - Port du masque du rameur jusqu'au départ du bateau 	<ul style="list-style-type: none"> - Ordre de mise à l'eau par l'entraîneur - Au retour, rameur masqué en sortie de bateau. - Nettoyage au ponton des pelles et toutes parties du matériel touchées (accastillage t autres) par le rameur - Rentrer pelles et bateaux comme pour la mise à l'eau - Lavage des mains
Pratique sur l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter la distance de 2m entre intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution dans la zone limitée indiquée par le club 	